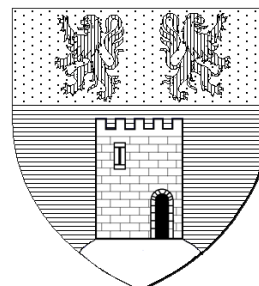


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU MERCREDI 21 JANVIER 2026

Président : **M. MAGNUS Philippe, Maire**

Secrétaire(s) de séance : **Mme MURAT**

Présents : **Mmes TRÉMORI Marie-Line, MURAT Lou, CAPRON Christine, et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, BLANC Yves, FEMY Michaël.**

Mme RIPERT Isabelle avait donné pouvoir à Mme MURAT

Absents : MM RIGAT Alex, MICHEL Cédric, et RICHAUD Guillaume

Le Maire ouvre la séance à 18H00 en indiquant que la date a été modifiée du fait de la tenue du Bureau du Conseil Communautaire et donne lecture de l'ordre du jour.

Lou MURAT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

La date du dernier Conseil Municipal du mandat est fixée au lundi 23 février 2026.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'approbation du projet de compte-rendu est reportée à la prochaine séance.

2- INFORMATIONS DIVERSES

La Commission de contrôle des listes électorales s'est réunie le 31 décembre 2025. Elle a été validée sans observation. Elle sera réunie à nouveau avant les élections municipales.

Établi le : **23/02/2026**

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Une réunion d'information sur les nouvelles modalités de vote pour les municipales à Ballons s'est tenue le 6 janvier animée par la Directrice de l'Association des Maires de France de la Drôme. Lachau était bien représentée. Il en est ressorti les principales informations suivantes :

- Le scrutin de liste proportionnel qui était en vigueur dans les communes de 1.000 habitants est appliqué à toutes les communes.
- Le scrutin est paritaire avec une alternance entre les femmes et les hommes sur la liste : un homme, une femme ou une femme un homme
- La faculté de présenter une candidature isolée et de la possibilité de rayer ou ajouter des noms sur les bulletins disparaît.
- Des aménagements sont apportés pour faciliter la constitution des listes : la liste sera réputée complète si elle compte jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal ou 2 de plus soit 13 ou 9 au lieu de 11.

L'épisode neigeux a été géré sans réclamation.

Un représentant de la Fondation du Crédit Agricole, le Président de la Caisse Locale, les Directeurs de l'Agence de Buis-les-Baronnies et de Nyons se sont rendus sur Lachau le 10 janvier pour remettre officiellement un chèque de 1 500 € pour la restauration du lavoir communal.

La présentation des vœux autour de la galette des rois Galette des Rois a rassemblé soixante de dix personnes dans une ambiance conviviale.

L'activité du bistrot est en forte croissance. Le professionnalisme et le dynamisme de Manon expliquent cette montée en puissance. La restauration offre un service apprécié.

Le four mixte ne fonctionnant plus, il a été remplacé par un modèle plus récent acheté d'occasion à Monsieur Gauthier. (délibération n°2026-04)
Marie-Line et Christine font un point sur le repas des anciens.

L'Épicerie Solidaire va se mettre en place suite aux entretiens avec les bénéficiaires potentiels.

3- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Projet de hangar : la DDT suite à sa visite sur place a transmis des indications pour une adaptation du projet.

Mémoire de la Résistance et de la Déportation dans les Hautes Baronnies : dans le cadre du devoir de mémoire franco-allemand, l'association organise du 12 au 15 mai prochain la visite d'un groupe de collégiens de Kensingen en Allemagne pour la cérémonie en hommage aux Résistants tombés à Izon-la-Bruisse, l'un des maquisards étant originaire de cette ville. Le programme est présenté. A l'issue de la cérémonie à la Nécropole, un pique-nique sera organisé à l'aire de jeux du Gravas avant une visite

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

de l'exposition du Luminaire à Notre-Dame de Calma. Une demande de participation est sollicitée. Une subvention de 100 € sera attribuée. (délibération n°2026-01)

Communauté de communes : Daniel SPAGNOU hospitalisé, la Présidence est assurée par Gérard TENOUX, Premier Vice-président et Maire de Valdoule. Les travaux se poursuivent pour une adoption du budget avant les élections municipales.

4- QUESTIONS DIVERSES

Budget 2026 : du fait des incertitudes liées au vote du budget à l'Assemblée Nationale, la Commune se trouve face à un manque de données fiables sur les recettes et notamment les dotations. Le débat d'Orientations Budgétaires aura lieu en février pour un vote du budget en avril.

Le SDED a transmis les données à intégrer concernant l'éclairage public et les prévisions de consommation énergétique des bâtiments.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à régulariser les actes authentiques avec Florent et Michel CURNIER à recevoir par Maître Etienne RISPAL, Notaire à Sault. (délibération n°2026-02)

La demande de DETR pour la réhabilitation du Café PAU sera réactualisée et représentée en 2026. (délibération n°2026-03)

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 19H30.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet